



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 20 juin 2024

Remplacement de la patinoire de la Pontaise : abandon du projet d'implantation d'une patinoire dans la halle 7 du Palais de Beaulieu et recherche d'alternative

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 17 janvier 2023, votre Conseil a voté le préavis N° 2022/27 portant sur l'« Octroi d'un cautionnement en faveur de la société Beaulieu S.A. pour la réalisation d'une patinoire dans la halle 7 de Beaulieu ».

La Municipalité souhaite vous informer de l'avancement du projet et des alternatives envisagées.

Abandon du projet d'implantation d'une patinoire dans la Halle 7 du Palais de Beaulieu

L'avant-projet a remis en cause les résultats de l'étude de faisabilité en montrant que la structure ne disposait pas de la capacité portante suffisante pour supporter les mesures d'isolation acoustique et thermique nécessaires. Deux solutions ont été envisagées : la construction d'une coque en béton ou le démontage-remontage de la structure. Ces deux possibilités ne présentaient plus l'avantage environnemental de maintien de la structure existante tel qu'identifié au moment du préavis et dépassaient largement le cadre financier voté par votre Conseil.

La Municipalité en parfait accord avec le Conseil d'administration de Beaulieu S.A. a donc décidé d'abandonner le projet.

Etude de l'opportunité d'implantation d'une patinoire au nord de la ville

Les surfaces de glace de la Ville, actuellement au nombre de six, y compris celles de la Vaudoise aréna, devront connaître des évolutions dans les années à venir. En règle générale, pour des raisons énergétiques, les surfaces de glace ouvertes devraient être abandonnées. Celle de la Pontaise doit laisser place à une école.



Ville de Lausanne

Compte tenu de l'engouement pour les sports et de glace et du développement démographique de la Ville, il est nécessaire de trouver une solution de substitution à la patinoire de la Pontaise. Une organisation décentralisée des équipements est prônée.

Une implantation est souhaitée au nord de la ville, à proximité des Plaines-du-Loup. La parcelle n° 21'045 dite de Grattapaille au nord de l'avenue du Grey propriété la Commune est aujourd'hui privilégiée pour y implanter une patinoire ainsi que des locaux administratifs qui pourraient accueillir l'Union International de Patinage. D'autres implantations dans le secteur de la Tuilière sont encore en cours d'étude. La Municipalité reviendra devant le Conseil communal, sitôt un projet alternatif consolidé.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter